

## Les honoraires de consultations

Il est très difficile de juger des honoraires pratiqués pour une consultation de *voyance*. Décider que ceux-ci sont excessifs ou raisonnables n'est pas chose aisée lorsque l'on ne connaît pas le fonctionnement d'un cabinet de voyance.

Premièrement comprendre que le voyant est, du point de vue de son statut fiscal, déclaré en tant que travailleur indépendant, il est en profession libérale, au même titre qu'un avocat, un médecin ou un architecte. A ce titre, il paye des charges sociales importantes (c'est la France...), des charges de locaux, ainsi que de fonctionnement et de personnel éventuellement, et cela malgré des périodes de vache maigre, lorsque vous, vous prenez vos vacances par exemple.

Suivant son chiffre d'affaire, il ne lui reste pas plus de 40 à 60 % de la somme que vous lui avait versée !

Les honoraires varient d'une région à l'autre, en effet les prix des loyers ne sont pas les mêmes à Paris que dans une petite ville de province !

Ayant lu les articles ci-dessus, vous avez déjà pressenti qu'il ne faut pas confondre « voyance » et « Voyance » !

En dehors du fait qu'il faille bien différencier la Voyance des pratiques abusives des « Mme Irma », j'exclus ici, sans discrimination, toute activité qui ne soit pas à proprement parlé de la voyance (tarologie, numérologie, astrologie, ...), car les normes sont certainement toutes autres et je ne me permettrais pas d'y porter quelconque jugement.

Pour le praticien soucieux de la qualité de ses prestations, le choix du montant de ses honoraires se pose ainsi : augmenter le nombre de consultations faites journalièrement et pouvoir diminuer les honoraires pratiqués mais en contrepartie, la qualité de la voyance se dégrade. Le voyant ayant l'intérêt de ses consultants à cœur ne peut donc se résigner à ce choix. L'évidence est donc de consulter peu, afin de garder le maximum de disponibilité (la pratique de cette activité en demande énormément) et de qualité.

D'ailleurs, la grande majorité des consultants préfèrent payer le prix qu'il faut, plutôt que d'être « flouée » ; car, mieux vaut recourir à une prestation de qualité tous les 6 mois/1 an plutôt que de faire le tour des praticiens « bradant » leurs prestations au détriment de la qualité et par conséquent payer au final beaucoup plus cher pour avoir moins !

Comme le dit l'un de mes consultants, publicitaire fort connu : « *Plus les clients attachent de la valeur au produit, moins ils sont sensibles à son prix.* »

PS : Si l'on vous propose d'acheter un parfum Chanel pour 20€ et que l'on vous dise que la qualité est la même qu'en payant 200€, vous serez en droit de vous demander s'il

n'y a pas une erreur sur la marchandise ! Pour vous donner un point de repère, sachez que la moyenne des honoraires de consultation à Paris se situe autour de 110€.

Il n'en est pas de même en province. Le coût de la vie est certes moins « assommant » en province qu'à Paris, mais il ne faudrait surtout pas penser que les praticiens exerçant en dehors de Paris (et par conséquent ayant majoritairement des honoraires plus bas) soient fatalement moins compétents qu'un voyant exerçant dans la capitale.

Vous pouvez « tomber » sur un bon voyant en province dont les honoraires peuvent être inférieurs à la moyenne parisienne, tout simplement pour les raisons énoncées plus avant.

Mais alors, pourquoi un professionnel s'installerait-il à Paris, alors qu'il pourrait vivre « au vert » et bénéficier d'une qualité de vie bien supérieure ? Tout simplement parce qu'il est plus aisé pour un consultant qui vient de San Francisco, de « passer » par Paris plutôt que de faire un détour par Quimper.

Sachez également qu'un praticien, qui s'est fraîchement installé à Paris, ne vous facturera certainement pas 150€ d'honoraires, ceux-ci seront plus probablement de l'ordre de 45€. Il lui faut en effet se donner le temps de se constituer une « clientèle » et d'acquiescer de l'expérience.

Néanmoins, si vous rencontrez un professionnel installé depuis 15 ans et que celui-ci vous demande les mêmes honoraires qu'un débutant, vous serez en droit de ne pas souhaiter prendre un rendez-vous en fin de journée !

Un véritable médium, rémunéré 45€ la séance à ses débuts, vous demandera certainement plus de 110€ au bout de dix ans de carrière. A bon entendeur...

D.M